

DECRET N° 96-266 du 28 Juin 1996

2.

Portant approbation du Budget Prévisionnel exercice 1996 de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 91-128 du 29 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-45 du 25 Février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- VU la Convention Cadre signée le 09 Juillet 1976 entre le Gouvernement Béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- VU les dispositions de l'avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- VU la Délibération du Conseil d'Administration de l'INFOSEC en sa séance du 13 Février 1996 ;
- SUR Rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Juin 1996,

D E C R E T E

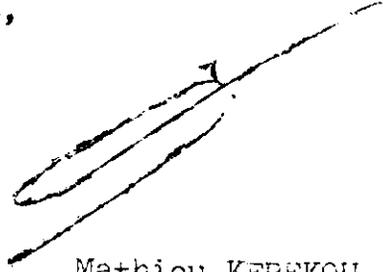
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'INFOSEC pour l'exercice 1996 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

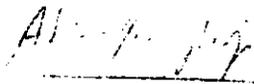
Fait à COTONOU, le 23 Juin 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



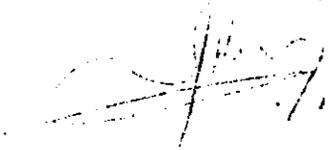
Mathieu KEREKOU. -

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative,



Assouma YAKOUBOU. -

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 FM 4 MF 4 NEFTRA 4 AUT
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-OLC 3
GCCNB-DCCT-INSAE 3 BCI-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INFOSEC 1 CCIB 1
JCRB 1.-